

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 3 avril 2025 – 17h15

Membres de droit

○ VAUCEL	Sylvain	Proviseur	SU
○ VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
○ LOUET	Véronique	Secrétaire générale	
MASSERON	Benoit	DDFPT	Absent

Représentants des personnels enseignants

○ DUBOIS	Jérôme	T	Signature
○ DUFLOT	Marc	T	
○ QUINETTE	Laëtitia	T	
BOUTE	Maylis	T	
DE JESUS LOPES	Frédéric	T	
MARECHAL	Erwan	T	Excuse
POESSEL	Cyril	T	
DUPONT	Damiens	S	
VAN DER PLAETSEN	Flora	S	Excusee
GOFFART	Nicolas	S	
GUEVAR	Gautier	S	
SOUDE	Huguette	S	
DESAPHY	François	S	Excuse
DESERT	Virginie	S	Signature

Émargement Conseil d'Administration

Jeudi 3 avril 2025 – 17h15

Représentants des parents d'élèves

0	THISSANDIER	William	T	
	PAILLARD	Amélie	T	
	FOY	Nathalie	T	
	GROSSMANN	Agathe	T	
	BIZET	Samuel	T	

Représentants des élèves


	ZEGHLI	Monir	T	
0	BERGER	Matheo	T	Berger
0	HAGUIER QUERRE	Emilien	T	
	GOSSE LACORNE	Quentin	T	Excuse
0	HEDOUIN	Ludivine	T	
0	SPASSOV	Jordan	S	
0	LYNCEE	Mathias	S	ndk. b
	DURAND	Capucine	S	
	GUILLOPE	Timothé	S	

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 3 avril 2025 - 17h15

Membres de droit

○ VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
○ VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
○ LOUET	Véronique	Secrétaire générale	
MASSERON	Benoît	DDFPT	

Représentants des personnels enseignants

○ DUBOIS	Jérôme	T	
○ DUFLOT	Marc	T	
○ QUINETTE	Laëtitia	T	
BOUTE	Maylis	T	
DE JESUS LOPES	Frédéric	T	
MARECHAL	Erwan	T	EXCUSE
POESSEL	Cyril	T	
DUPONT	Damiens	S	
VAN DER PLAETSEN	Flora	S	EXCUSEE
GOFFART	Nicolas	S	
GUEVAR	Gautier	S	
SOUDE	Huguette	S	
DESAPHY	François	S	EXCUSE
DESERT	Virginie	S	DESERT

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 3 avril 2025 – 17h15

Représentants de la commune

RICHAUD	Nicolas	T	Excusé
BERTHELOT	Tiphaine	S	

Représentants de la Région

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

Personnalités qualifiées


RUAULT	Jean Luc	T	Excusé
SAUGER	Johan	T	Excusé

Représentants des personnels non enseignants


BRIZE	Nathalie	T	Excusée
LEMENU	Corinne	T	Excusée
POUPEE	Sandrine	T	Excusée
DELABRIERE	David	S	Excusé
PHILIPPE	Christine	S	Excusée
DENIS	Maryse	S	

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 3 avril 2025 - 17h15

Représentants des parents d'élèves

0	THISSANDIER	William	T	
	PAILLARD	Amélie	T	
	FOY	Nathalie	T	
	GROSSMANN	Agathe	T	
	BIZET	Samuel	T	

Représentants des élèves

	ZEGHILI	Monir	T	
0	BERGER	Matheo	T	Berger
0	HAGUIER QUERRE	Emilien	T	
	GOSSE LACORNE	Quentin	T	EXCUSE
0	HEDOUIN	Ludivine	T	
0	SPASSOV	Jordan	S	
0	LYNCEE	Mathias	S	Mathias L.
	DURAND	Capucine	S	
	GUILLOPE	Timothé	S	

Présidence : M. VAUCEL

Secrétariat : M^{me} VERTALE

Membres absents :

Membres présents : Cf. liste d'émargement

Membre personnalité extérieure : Joan SAUGER : représentant de Manoir France

Quorum (15 membres) : atteint avec 15 membres à l'ouverture de séance.

Séance ouverte à 17h30

Séance close à 19h48

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II - Affaires relatives au fonctionnement de l'EPL III - Affaires financières IV - Questions diverses		
Total des feuillets		



Convocation le : 18 mars 2025



Transmis par l'application **Dém'Act**
(Dématérialisation des actes des EPLE)

Le :

Membres du CA : 27

Quorum : 14

A

- M. le Recteur – DAJEC1
- Monsieur le Président du Conseil Général

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p>Le conseil d'administration du lycée Colbert au Petit Quevilly s'est réuni le jeudi 3 avril 2025, en salle polyvalente, sous la présidence de M. VAUCEL, Proviseur.</p> <p>Le quorum étant atteint avec 15 membres, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement, la séance est ouverte à 17h 30.</p> <p>M Vaucel déplore l'absence des représentants de la Région qui constituent les partenaires privilégiés indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.</p> <p>M^{me} VERTALE accepte d'assurer le secrétariat de séance.</p> <p>M. Le Président ouvre la première séance de l'année en saluant les membres du conseil d'administration.</p> <p>I – Conseil d'administration</p> <p>1. <u>Approbation du procès-verbal précédent :</u></p> <p>M. le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 février 2025. Il rappelle que le procès-verbal est affiché dans l'espace dédié au niveau de l'administration, Le site du lycée Colbert (vie de l'établissement / PV du CA) et il précise que le prochain procès-verbal sera diffusé avec la lettre d'information et sur l'ENT du lycée.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14</p> <p>Monsieur le président propose d'ajouter le bilan de la CHS n°2 à l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour de la présente séance est adopté comme suit :</p> <p>I - Conseil d'Administration</p> <p>1-Approbation du procès-verbal du 24 février 2025.</p> <p>II - Affaires financières</p> <p>2- Compte financier ; 3- Décisions Budgétaires Modificatives ; 4- Délégation de signature à la Secrétaire Générale : ne sera pas traitée (à compter du 22/04, M^{me} Louët assurera le support de la secrétaire générale du lycée Le Corbusier. Une remplaçante sera affectée sur son support.</p>	

2- Compte financier

2. Compte financier 2024.

Monsieur le Président, ordonnateur de l'EPLÉ remercie Madame l'Agent comptable et Madame Louët, secrétaire générale pour le travail accompli sur cette année budgétaire qui clôt le premier exercice mené sous le logiciel OPALE.

Il cède la parole à Madame l'Agent comptable afin qu'elle présente le compte financier.

Rapport de l'ordonnateur

Madame la secrétaire générale présente les données de l'exécution budgétaire pour 2024. Elle remercie les équipes pour la très grande qualité du service de restauration et de toute l'équipe des personnels de la Région.

Les enseignants font la remarque de la qualité des repas et de l'investissement du chef auprès de nos élèves.

Intervention de l'agent comptable

L'Agent comptable présente le rapport comptable du lycée et souligne une situation financière confortable de l'établissement qui autorise des prélèvements sur les fonds de roulement.

Compte financier sans réserve

Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14

Affectation des résultats

Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14

Acte du chef d'établissement

Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14

<p>Commentaires/ débat :</p> <p>M le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil 3- Décisions Budgétaires Modificatives ;</p> <p>Le Président de séance propose un prélèvement de 65 000 euros</p> <p>Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14</p>	<p>ACTE n°25</p>
<p>III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'EPLÉ</p>	<p>Réservé à l'autorité de contrôle</p>
<p>5- Présentation du projet Ecole en Entreprise</p> <p>M^{me} Bouté, enseignante en génie industriel bois présente le projet auquel elle a contribué. La classe en entreprise est un lieu de rencontre diversifié proposant des espaces de restauration, de commerces variés et offres culturelles qui a fait appel à nos élèves afin de mener la réfection des tables et confectionner d'autres fabrications. L'objectif est de transposer les cours en milieu professionnel sur ce lieu.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14</p> <p>6- Contrats et conventions :</p> <p>Convention ITEP (pour les 3 années à venir)</p> <p><i>Accompagnement des élèves : Le Président précise que les élèves doivent être surveillés par un membre de l'équipe DITEP sur les temps de vie scolaire. La convention n'est pas signée en attente de la mention rédigée sur le document.</i></p> <p>Contre : 0 / 14 Abstention : 0 / 14 Pour : 14 / 14</p> <p>7- Modification du Règlement Intérieur ;</p> <p>Commentaires : Monsieur le Président précise qu'il y a nécessité de procéder à des ajustements du règlement intérieur.</p> <p>Madame Quinette fait la remarque que les mises en garde doivent apparaître sur le carnet de liaison.</p>	<p>ACTE n°27</p> <p>ACTE n°26</p> <p>ACTE n°31</p>

<p>M le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration les décisions budgétaires modificatives</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13/13</p> <p>8- Bilan de l'exercice PPMS n°2 ; <i>Commentaires : Il est signalé la présence d'une alarme PPMS dans la cuisine de restauration.</i></p> <p>9- Bilan de la CHS n°2 <i>Commentaires: il y a nécessité de prévoir des affichages pédagogiques dans l'ensemble de l'établissement.</i></p>	
<p style="text-align: center;">IV - QUESTION DIVERSES</p>	<p style="text-align: center;"><i>Réservé à l'autorité de contrôle</i></p>
<p>Aucune question n'a été présentée.</p>	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Conseil d'administration n°8 du 3 avril 2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

I - Conseil d'Administration

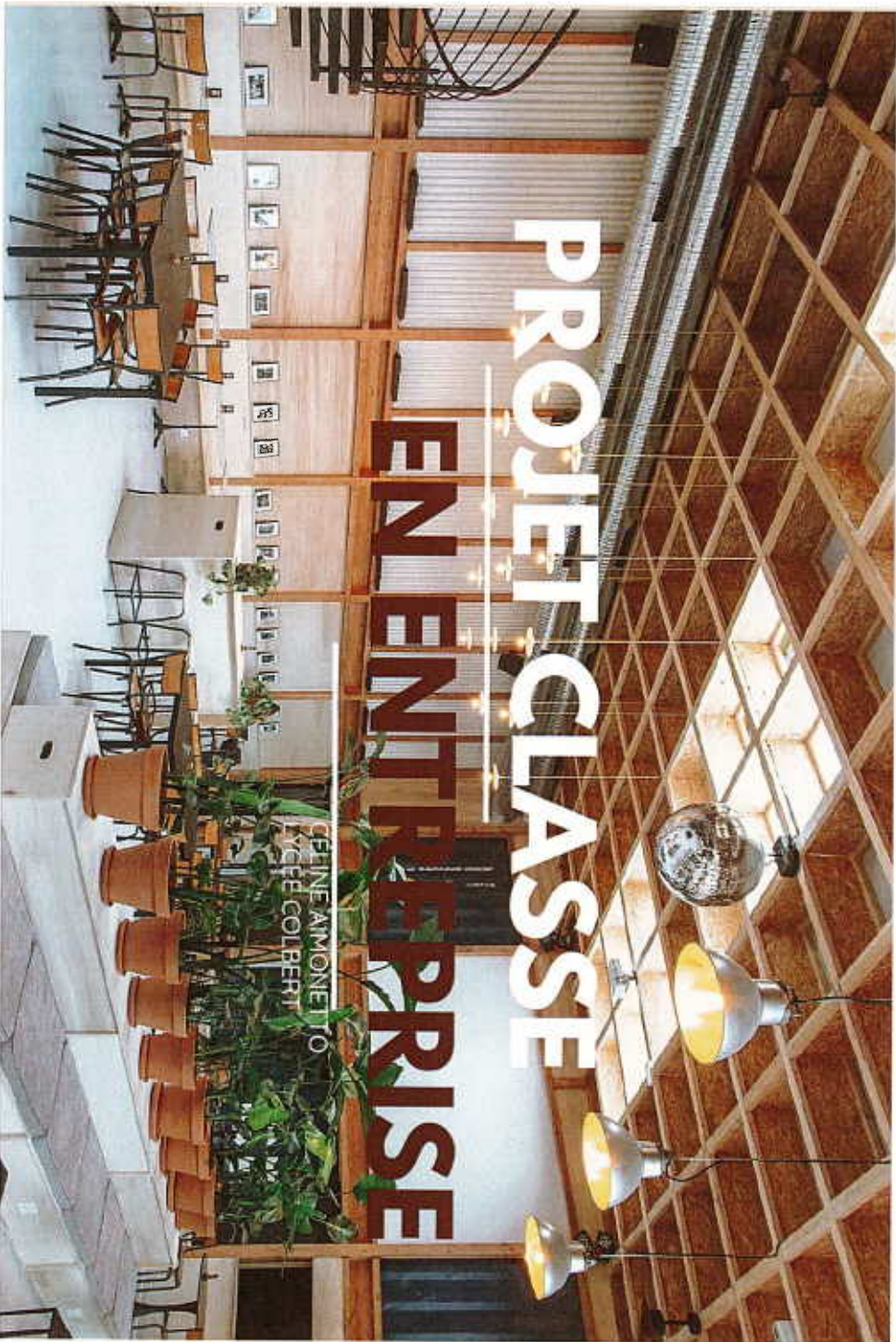
1-Approbation du procès-verbal du 24 février 2025.

II - Affaires financières

- 2- Compte financier ;
- 3- Décisions Budgétaires Modificatives ;
- 4- Délégation de signature à la Secrétaire Générale ;

III - Affaires relatives aux fonctionnements de l'EPL

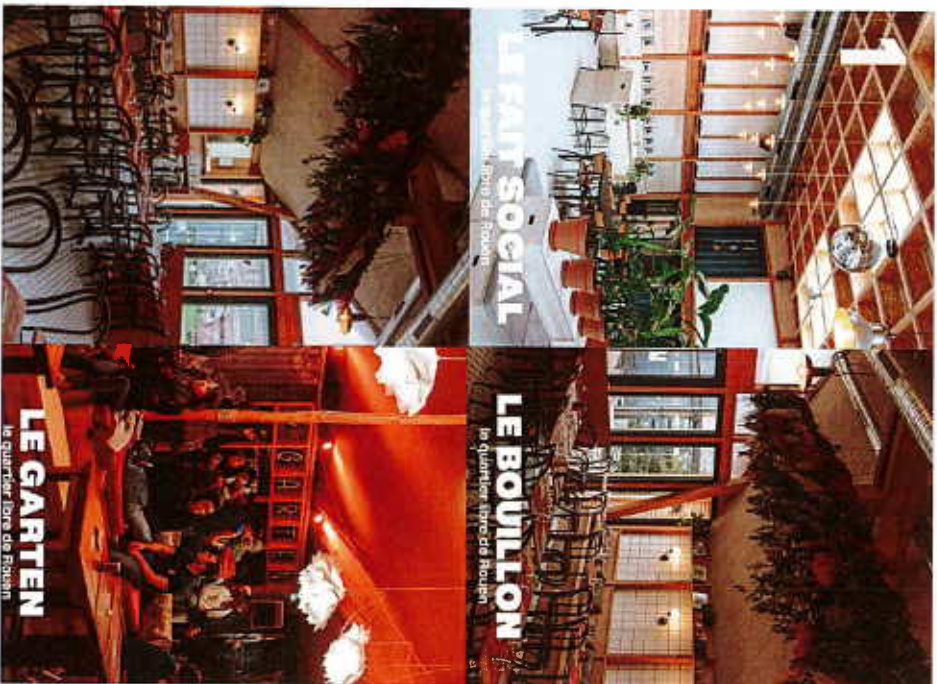
- 5- Présentation du projet Ecole en Entreprise
- 6- Contrats et conventions ;
- 7- Modification du Règlement Intérieur ;
- 8- Bilan de l'exercice PPMS n°2 ;
- 9- Bilan de la CHS n°2



PROJET CLASSE

EN ENTREPRISE

CELINE AMONETTO
YVES COLBERTI



LE QUARTIER LIBRE

le Quartier Libre est un lieu culturel Rouennais qui place inscrit ses actions et ses engagements dans une démarche humaine et éco responsable. Installé sur une surface de + de 8000m², il comprend 5 bars, 1 restaurant, 2 comptoirs street food et 10 boutiques.

DES ESPACES DEDIES AU BIEN ÊTRE & À LA CULTURE

- Les cours se réaliseront dans les 3 lieux couverts permettant d'accueillir votre cours dans les meilleurs conditions possibles : Le Garten, Le bouillon Popote et le Fait Social

DES LIEUX ÉCO-CONÇUS

- L'objectif de notre projet consiste à faire participer la classe ou chantier de mise en place de la saison estivale. Ils feront des réparations, des créations et mises en place de mobiliers extérieur, du recyclage de palettes et d'autres missions liées à leur formation et aux valeurs éco-citoyenne portées par le Quartier Libre



2

LES OBJECTIFS

1

ASSURER LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le dispositif classe en entreprise permet aux élèves de bénéficier de leurs enseignements généraux chaque matin au sein même de l'entreprise. Ainsi ils ne perdent pas leurs apprentissages et sont immergés complètement en entreprise.

2

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Un lieu comme le quartier Libre est un terrain parfait pour favoriser l'engagement des élèves et développer leur citoyenneté participative. Lors du chantier, les élèves seront amenés à travailler en respectant la nature, en intégrant les notions de recyclage et d'éco-conception. De plus, ils travailleront les mercredis après-midi au profit de l'association "Les Jardins des Bleus".

3

IMMERSION PROFESSIONNELLE

Chaque après-midi, les élèves seront répartis en groupes de travail afin de mettre en application les projets établis avec les professionnels et les enseignants d'atelier.





SEMAINE 1 : DU 24 AU 28 MARS



LUNDI

LE GARTEN
10H-12H
EPS - MME
LOEUILLETTE
COURSE
D'ORIENTATION
REPERAGE

MARDI

LE GARTEN
9H-12H
AT DESSIN INDUS
M DUPONT
CONCEPTION CABANE
OISEAUX

MERCREDI

LE GARTEN
10H-12H
ARTS APPLIQUÉS
M POIRIER
COURS EN LIEN AVE
LE CHANTIER

JEUDI

LE BOUILLON POPOTE
9H-12H

VENDREDI

PIG-NIC

CHANTIER
MME BOUTE
MME
LOEUILLETTE

PIG-NIC

CHANTIER
MME BOUTE +
MME
LEBOURGEOIS

PIG-NIC

CHANTIER ASSO
LES JARDINS
DES BLEUS
MME
AIMONETTO

LUNDI

LE FAIT SOCIAL
9H-12H
PSE - MME
HAUTO

MARDI

LE FAIT SOCIAL
9H-12H
SCIENCES
M DROULOUT

MERCREDI

LE FAIT SOCIAL
10H-12H
EPS
MME
LOEUILLETTE

JEUDI

LE FAIT SOCIAL
9H-12H
FRANÇAIS HG
MME LEBOURGEOIS

VENDREDI

LE FAIT SOCIAL
10H-12H
ANGLAIS
MME FERRAS

SEMAINE 2 : DU 31 MARS AU 4 AVRIL



REPAS OFFERT

CHANTIER
MME BOUTE

REPAS OFFERT

CHANTIER
MME BOUTE +
MME
LEBOURGEOIS

REPAS OFFERT

CHANTIER ASSO
LES JARDINS
DES BLEUS
MME
AIMONETTO

REPAS OFFERT

CHANTIER
MME BOUTE

REPAS OFFERT

CHANTIER
MME BOUTE

Lycée Jean-Baptiste Colbert Petit-Quevilly

Rapport de l'ordonnateur - Année 2024

Chaque année civile, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement arrêtent leur compte financier, document commun à l'ordonnateur (chef d'établissement) et au comptable. L'Agent comptable prépare le compte financier pour l'exercice écoulé, compte financier visé par l'ordonnateur, qui certifie le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes. Le compte financier est accompagné d'un rapport de gestion rédigé par l'ordonnateur.

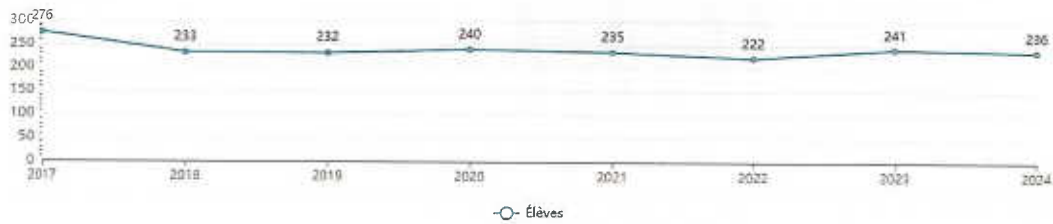
Données générales du lycée Colbert

Les élèves

Le profil type de nos élèves est un garçon, externe, boursier, issu d'une CSP défavorisée.

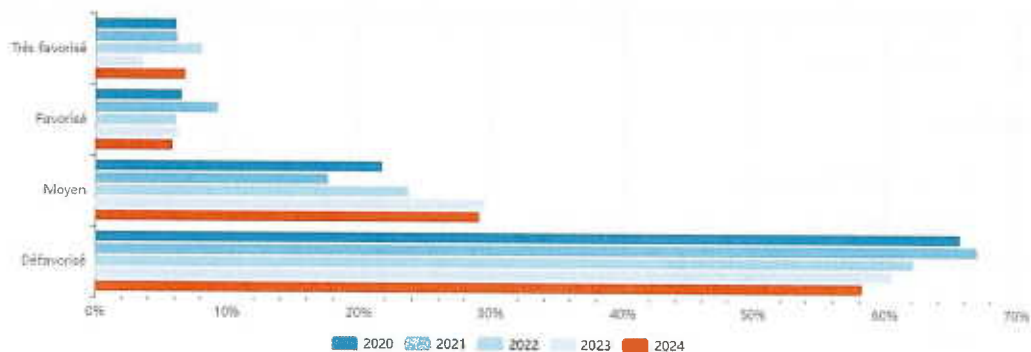
A la rentrée 2024, le lycée compte 236 élèves, dont 11 en BTS et 24 en 3^{ème} prépa métiers. Ces effectifs augmentent légèrement depuis 3 ans.

Effectifs d'élèves



- 86 %(90) de nos élèves sont des garçons.
- Sur 10 élèves, 5 sont externes, 4 sont demi-pensionnaires et 1 interne ; cette répartition n'a pas bougé par rapport à 2023.
- Nos élèves sont majoritairement issus de CSP défavorisées, l'IPS moyen de l'établissement est de 79.

Milieu social des élèves



Les recettes

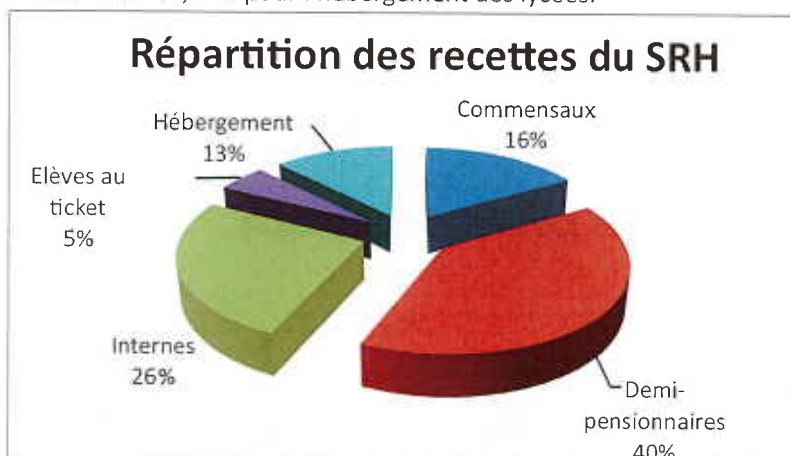
Le budget initial était de 411.900,49 euros. Au terme de l'exercice 2024, le lycée a recetté 574.907,13 euros. La différence entre le budget initial et le budget réalisé s'explique principalement par l'ouverture de subventions, notamment en OPC en ALO.



Sur 574.907,13 euros de recettes constatées à la fin de l'exercice 2024, la Région Normandie en a financé 72 % ; l'Etat a contribué à hauteur de 2,5 %, le SRH représentant un peu plus de 18 % des recettes.

En montant :

- La région Normandie : 416.012,28 € (DGF, DAPE et DMA 283.492,00 €, surcote énergie 99.139,08 €, subvention ECOLPAP 18.144,00 €, dotation transport pour les BTS 10.010,00 €, 5.227,20 € pour la réparation du four en fonderie)
- L'Etat : 14.730,24 € (dont 6.625,02 € de fonds sociaux, 2.376,00 € pour les stages, le reste correspondant aux carnets de correspondance et aux droits de reprographie).
- Les recettes du SRH : 105.900,75 € dont 75.187,27 € des familles, 17.417,50 € des commensaux et 13.295,98 € pour l'hébergement des lycées.

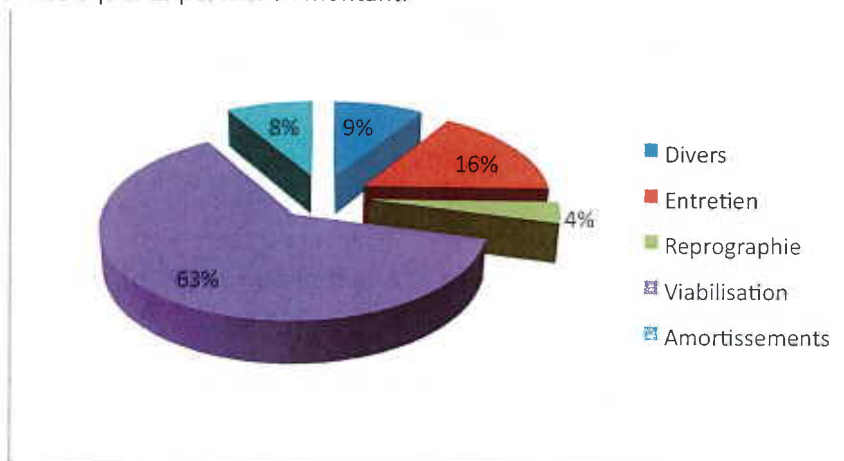


- La taxe d'apprentissage : 19.729,30 €
- Les OC : 357,12 €

Le service ALO

Ce service est un service « fourre-tout » ; traditionnellement, ce service est le plus difficile à maîtriser. Les dépenses de viabilisation sont peu prévisibles et soumises aux aléas climatiques et aux variations de prix. On y trouve également les contrats d'entretien, les travaux, les fournitures administratives, que les affranchissements et la téléphonie. L'établissement a réussi à maintenir ses dépenses en matière de produits d'entretien et de nettoyage, de téléphonie ; l'entretien du bâti reste compliqué et réclame un budget conséquent.

Le service ALO est le plus important en montant.



Le service SRH

Ce service fonctionne principalement avec les recettes des familles et des commensaux.

L'exercice 2024 est marqué par une hausse des recettes et du nombre de repas. Le pourcentage des recettes issues des commensaux et internes est en hausse, alors que la part des demi-pensionnaires est en baisse. La politique d'achat, la chasse au gaspillage et l'énorme investissement du personnel de restauration permet de proposer une belle qualité de restauration, reconnue par tous, tout en respectant le budget très contraint.



Les dépenses du SRH vont pour un peu plus de la moitié dans les assiettes des convives.

Pour rappel, le taux du FCSH est de 1,30 % et celui du FRPSH de 20 %.

L'hébergement correspond à la prise en charge de nos élèves dans d'autres internats lors des PFMP.

• **OBLIGATION DU RESPECT D'AUTRUI ET DU CADRE DE VIE**

Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le respect de l'environnement et du matériel sont autant d'obligations inscrites au règlement intérieur. Les élèves sont associés aux décisions relatives à l'aménagement des espaces et des lieux de vie destinés à la vie scolaire.

- **Les usagers de l'établissement se présentent vêtus d'une tenue décente et respectueuse.**

MOTIFS ET MODALITÉS DE REMISES D'ORDRE :

Les remises d'ordre consenties de plein droit :

- Période de formation en entreprise

- **Séjour** ou sortie pédagogique organisée par l'établissement pendant le temps scolaire.

Les remises d'ordre accordées sous conditions, à la demande expresse des familles :

- Absence pour maladie ou accident supérieure à 15 jours consécutifs et sur production d'un certificat médical.
- Absence pour raison familiale de plus de 15 jours et sur production d'un justificatif
- - Demi-pensionnaire demandant à pratiquer un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte sur **présentation d'une demande écrite une semaine à l'avance..**

3-3- L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

L'inscription au lycée vaut pour un engagement à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, ainsi que le contenu des programmes et les modalités de contrôle des connaissances. Un élève ne peut en aucun cas refuser d'étudier certaines parties du programme de sa classe, ni se dispenser d'assister aux cours.

Pour tout manquement à ces obligations une série de mesures sera progressivement mise en place. A savoir :

- Convocation de l'élève
- Convocation de la famille par le C.P.E et/ou le Professeur Principal
- Réunion de la Commission Éducative
- **Signalement à la DSDEN et/ou congé de bourses**

• 3-4 NOTATION

Le conseil de classe se réunit au moins **deux** ou trois fois par an ou à la demande du Chef d'Etablissement ou de l'équipe pédagogique

Les représentants légaux de l'élève **peuvent consulter en ligne** le bulletin scolaire comportant pour chaque discipline les résultats de l'élève, les appréciations des professeurs, un bilan du professeur principal pour la classe et l'appréciation du président du conseil de classe.

Sur proposition du Conseil de Classe, les mentions suivantes pourront figurer sur le bulletin scolaire: "félicitations", « Compliments » "encouragement".

Sur le bulletin du troisième trimestre figure la décision du conseil de classe concernant l'année scolaire suivante. Les propositions des conseils de classes seront bien explicitées et clairement motivées. Les représentants légaux de l'élève peuvent faire appel de la décision d'orientation selon les règles en vigueur

Le bulletin scolaire est **délivré à la demande des familles** en exemplaire unique et doit être conservé pour la constitution de dossiers ultérieurs (dossier d'orientation, recherche d'emploi, etc.)

4-1- CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

- Elles sont affichées dans les locaux et doivent être entièrement respectées. Les usagers se doivent de respecter les règles d'hygiène corporelle conformes à la vie en société.

4-3- RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES

- Il est interdit de fumer et vapoter dans l'enceinte de l'établissement.

4-4- SUBSTANCES ILLICITES - OBJETS ET PRODUITS DANGEREUX – OBJETS INTERDITS

L'usage des appareils multimédia y compris les téléphones portables est interdit dans les salles de classes, aux ateliers, sur les installations sportives et dans les vestiaires. L'utilisation du téléphone peut être autorisée en classe pour un usage pédagogique à la demande du professeur. Tout contrevenant s'expose à la confiscation de son appareil en cas de fonctionnement hors de ce cadre. La confiscation ne peut excéder la durée des activités pédagogiques de la journée.

- L'usage des téléphones sont interdits pour les élèves du cycle collège. Ils seront remis au bureau de la vie scolaire à l'arrivée au lycée.

4.6 ATELIERS

L'accès aux vestiaires ne peut se faire qu'en présence de l'enseignant ou d'un adulte désigné.

- L'admission dans les ateliers est conditionnée au port des Équipements de Protection Individuels.

4-8- PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES RISQUES MAJEURS

- Chaque année scolaire ont lieu des exercices d'évacuation des **locaux**. **Deux** exercices de confinement ont lieu annuellement.
En cas de maladie contagieuse, les représentants légaux de l'élève doivent transmettre un certificat médical dès la découverte de la maladie et remettre une attestation de guérison au retour en classe.
- **En cas d'infestation parasitaire, les responsables légaux des élèves ou étudiants infestés, devront certifier par écrit avoir pris toutes les mesures nécessaires à l'éradication des parasites. Le nom respect de ces dispositions peut entraîner une éviction scolaire ou de l'internat.**
- **5 -MESURES DISCIPLINAIRES PRÉVUES EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
- Toute punition infligée à un élève fera l'objet d'une communication écrite au représentant légal par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par **voie téléphonique ou numérique.**

ANNEXE 1: Règlement de l'internat

- respect du règlement intérieur de l'internat et de l'établissement,
 - respect des locaux de l'internat.
 - **Respecter les règles d'hygiène corporelle conforme à la vie en collectivité,**
 - **La possession et l'usage d'alcool, de stupéfiants sont prohibés.**
 - La possession et l'usage de bombes aérosols sont prohibés
- Il est interdit de fumer **et vapoter** à l'intérieur des locaux (l'usage du tabac est dangereux pour la santé)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

| Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Retour d'expérience PPMS n°2

Mardi 14 janvier 2025

Nature de l'exercice

Scénario : Ce second exercice PPMs de l'année vise

- à réaliser une mise en pratique pour tous les usagers pour un risque d'intrusion-attentat ;
- à vérifier la solidité des dispositions appliquées au sein du lycée ;
- à préparer les personnels à s'adapter puisque l'heure précise du déclenchement ne sera pas connue.

Avant le déclenchement de l'exercice, l'enseignant en charge d'une classe après la pause de 10h00 présentera le contexte et les enjeux de l'exercice à l'aide d'une vidéo. Ce temps sera suivi d'un échange d'un quart d'heure avec les élèves.

Deux personnels de l'établissement pénétreront dans l'établissement pas un accès qui n'est pas connu des usagers pour une réelle mise en situation entre 10h20 et 12h00. Les « terroristes » ont pour mission de photographier les personnes qui seraient exposées en situation réelle afin de mesurer les personnes exposées à un risque.

Situation particulière durant l'exercice :

Aucun facteur aggravant n'a été introduit lors de cet exercice (déflagration, obstruction d'un passage, élève empêché, intervenants extérieurs...)



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit-Quevilly





Evaluation : Information des usagers

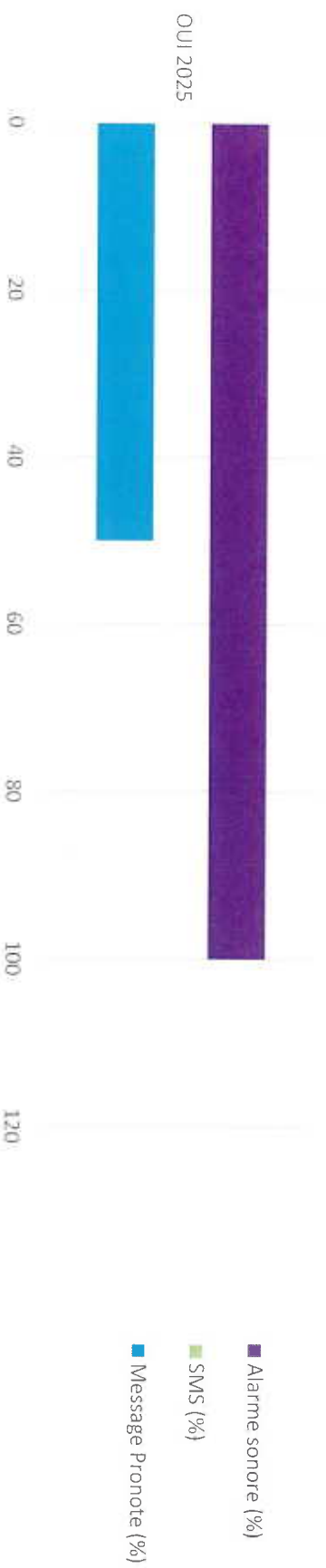
Dispositif : L'information des usagers a été perçue par la quasi totalité des usagers (information dans l'agenda annuel, agenda Pronote, ENT et Lettre Info. (en %) Toutes les fiches d'évaluation de l'exercice ont été retournées.



Les usagers "extérieurs" n'en étaient pas informés faute d'affichages (livreurs, personnels de la Région, parents...)

Evaluation : l'alerte

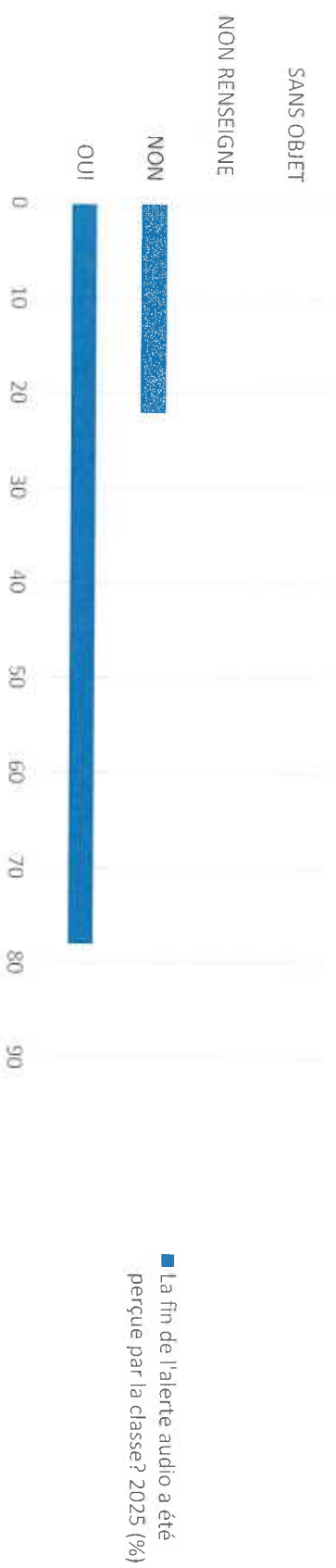
Dispositif : Trois canaux d'alerte sont utilisés (Pronote, SMS, alerte sonore dédiée) en pourcentage.



La sonnerie spécifique au PPMs a été perçue par tous les usagers, mais aucun n'a identifié les SMS comme canal d'information.

Evaluation : Perception de la fin de l'alerte

Dispositif : Le message de fin d'alerte a été diffusé via le message enregistré dédié et un message via le système « appel micro ».



Tous les usagers en maintenance et atelier des menuisiers fabricants **n'ont pas perçu la fin de l'alerte car le message est inaudible.**

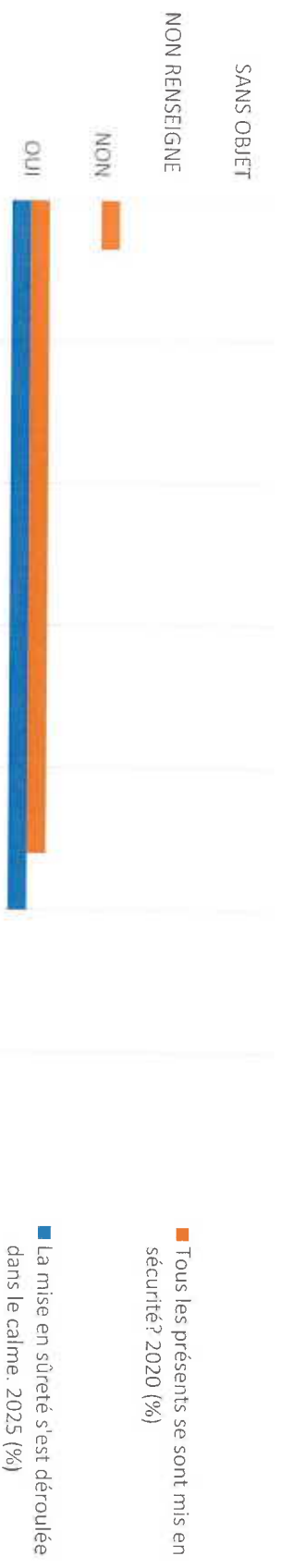
En situation réelle, les usagers ne se déconfinent que suite à l'intervention des forces de police.

Evaluation : Application des consignes générales

Dispositif : Se mettre à l'abri ; Veiller à sa propre sécurité et celle d'autrui ;

Respecter les règles de mise en sûreté (verrouiller les portes, obstruer les accès, éteindre les lumières, baisser les rideaux au rez-de-chaussée et dans les étages en veillant à laisser la lumière extérieure pénétrer afin de ne pas générer de situation trop angoissante pour les élèves les plus anxieux, demeurer silencieux).

Attendre le signal de fin d'exercice



Toutes les consignes ont été respectées mais environ 30 usagers sont exposés (cf. photographies jointes. Des fragilités ont été relevées au niveau du système de vidéosurveillance qu i présente des angles morts et un niveau de définition ne permettant pas d'identifier les personnes. (Souligné dans le diagnostic de sécurité).

Les AED étant reconnaissables à l'entrée dans l'établissement, l'infirmière ne les a pas identifiés comme une menace donc elle ne s'est pas confinée.

Evaluation : Données collectées

Commentaires des observateurs :

- Salle Baekland : manque de rideaux pour calfeutrer, élèves respectueux des consignes données, message extérieur inaudible dans la salle ;
- Fonderie : fermeture de la grande porte expose celui qui la ferme car le four de fusion doit être mis en sécurité (qqs secondes);
- Infirmerie : nous avons vu les AED passer et sortir de l'établissement par le portail arrière. Ils étaient reconnaissables nous ne pensions pas qu'ils étaient les terroristes ;
- Labo BTS : pas de salle de confinement ;
- Atelier MI : les élèves de l'atelier MI n'entendent pas le message de fin de confinement

Bilan et perspectives.

- L'ensemble des consignes PPMs est mis en œuvre dans l'établissement.
- Les usagers ont intégré les consignes et les appliquent, sauf pour les personnels du GRETA qui n'étaient pas informés des détails de l'exercice.
- L'absence d'affichage aux entrées de l'établissement présente une difficulté pour les risques de confusion durant l'exercice.
- La mise en situation révèle une implication satisfaisante de tous les personnels et les élèves.

Perspectives :

Le système de vidéoprotection devrait être ajusté pour répondre aux enjeux.

Les outils de communication (Pronote, Lettre info) ont été mis à disposition des personnels du GRETA.

Les accès en fondrière présentent une importante fragilité par rapport aux risques d'intrusion, à travailler pour les prochains exercices.

Le Petit Quevilly, 27 mars 2025

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE n°2

Présents : Mme Lemenu (Personnel de la région), M Thissandier (représentant des parents d'élèves), M Delabrière (Chef d'équipe)
Mme Louët (Secrétaire générale), Mme Verrale (Provisseur adjointe), M Vaucel (Provisseur).

1. Suivi des points soulevés par les membres de la commission n°1

- Les représentants des parents demandent s'il risque amiante a été pris en compte dans le DUER. Madame Louët précise qu'un DTA a été établi pour le lycée et que ce document constitue la référence dans ce domaine.
- Des enseignants précisent que les carreaux de carrelage sont cassés sur la paillasse laissant apparaitre de la colle à carrelage, en salle 7.
- Monsieur Dubois demande au niveau du paragraphe intitulé « chute de plein pied » de prendre en compte l'échelle avec nacelle.
- La fuite une flaque d'eau dans le couloir au pied de l'escalier d'accès aux ateliers du 1^{er} étage doit être signalée par un marquage pour éviter les risques de chute et traitée. La fuite est la conséquence d'une fuite du toit terrasse. La société est intervenue pour rétablir l'étanchéité.
- Les enseignants signalent qu'il n'y a pas d'eau chaude dans les toilettes des personnels. La faisabilité du projet nécessite l'installation d'un ballon d'eau chaude qui sera refusé par la Région au nom de « l'efficacité énergétique » comme dans tous les bâtiments publics qui bénéficient de travaux.

Les portes des toilettes « élèves » du bâtiment d'enseignement devraient être posées : Les portes ont été déposées suite à des dégradations. La pose des portes, techniquement possible, doit être validée par le service de Vie scolaire.:

2. Suivi des points soulevés par les membres de la commission n°2

Les représentants des enseignants ayant prévenu de leur absence à la CHS en début de semaine, ils ont transmis une liste de demande (en pièce jointe).

Atelier menuiserie: Cette question sera travaillée avec l'enseignant concerné, à sa demande.

Dossier pigeon: Réponse dans la partie 3 (suivi des préconisations du DUER)

Accès garage sous la menuiserie: un dépôt de plainte a été réalisé au commissariat du Petit Quevilly en début d'année civile. Une étude a été réalisée avec les services de la Région pour étudier la pose d'un grillage rigide avec une porte bloquant l'accès extérieur à la partie couverte.

Aspiration fonderie : Devis en cours avec Dakia pour la réparation du moteur.

Escabeau CDI : Réponse dans la partie 3 (suivi des préconisations du DUER)

Ascenseur du bâtiment d'enseignement général : le bureau d'étude qui gère le dossier n'a pas levé toutes les réserves. OTIS en charge du contrat en répond pas aux sollicitations. Un 3^{ème} courrier en recommandé leur sera adressé. Le contrat d'entretien doit également est revu.

Accès parking enseignants: le parking appartient à la mairie, nous ne pouvons pas intervenir directement mais une demande de pose de « pas japonais » sur l'herbe pourra être réalisée.

Le projet de portillon a été présenté au conseil d'administration et accepté.

Les stagiaires du GRETA n'ont pas la possibilité de se garer sur le parking. Il sera possible d'éditer des cartes permettant d'identifier les personnels du lycée à poser sur la planche de bord des voitures et demander à la police municipale de réaliser des contrôles.

Fenêtres de l'internat: Réponse dans la partie 3 (suivi des préconisations du DUER)

3 Etat d'avancement des préconisations du DUER

Mesures de préconisations collectives. 3 degrés de priorité : rouge, orange, vert

Le CHS décide de la vérification des risques rouges identifiés en 2024, en priorité

Visite de l'établissement au regard des éléments relevés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Éléments en cours de traitement par les agents région du lycée au 11 décembre 2024)

Éléments à travailler avec les services de la Région

Action	Unité concernée	Priorité	Description	Type de mesure	Constat au 26 novembre 2024	Constat au 27 mars

Agents biologiques	Agents d'entretien	Collective
<p>Intervention au niveau de la machine à briques</p>	<p>Continuer de sensibiliser le personnel aux risques biologiques (se laver systématiquement et fréquemment les mains, changer fréquemment de vêtements de travail).</p> <p>Faire nettoyer/désinfecter les allées de la machine à briques (Utiliser les EPI adéquats).</p> <p>Installer un système de lurre contre les pigeons (filet, pics à pigeons, répulsifs à pigeons électronique...)</p>	<p>Pour rappel le remplacement complet du système d'évacuation a été réalisé sous financement Région en Urgence suite constat DDEPT et Région de mise en danger des personnels. La réception a été faite en plusieurs étapes avec des améliorations demandées et installées. L'installation est performante mais engendre des délais et coupures.</p> <p>Difficile : Pour les séquences de marche arrêt réarmement il faut accéder à la machine par-dessous pour atteindre l'armoire électrique. Cela avec un risque sanitaire clairement identifié (photo 1 et 2) fientes et cadavres de pigeons couvrant le sol.</p> <p>Solution de la commission:</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un système de nettoyage de la machine à briques Prévoir un système de nettoyage de la machine à briques Mettre en place un filet enroulé ou ficelé un système électrique de contrôle/démarrage Créer un système de nettoyage de la machine à briques
<p>Poussières:</p> <p>Atelier fonderie :</p> <p>Exposition à la poussière de sable (silice) générée par la manipulation du sable pour la confection des moules.</p> <p>Empoussiérement général de l'atelier</p> <p>- Mise en suspension de sable lors de nettoyage par balayage</p> <p>- Fonctionnement de machine de régénération du sable (sablerie) - Manipulation du sable, tassage...</p> <p>Absence de contrôle de la ventilation.</p>	<p>Faire contrôler l'efficacité de la ventilation.</p> <p>Dépoussiérer très régulièrement tout l'atelier en renforçant les nettoyages.</p> <p>Continuer de nettoyer et réguler l'atelier très régulièrement.</p> <p>Aspirer les poussières à la source au niveau des tables de création des moules par tassage.</p>	<p>Aspiration des fours qui fonctionne par mise en service Manuel. Attention vérifier les jets, les filtres sont toujours propres. Dernière mesure de contrôles: 2022 pour GMI.</p> <p>Il manquait une aspiration au-dessus de la zone de coulé (disques identifiés) Sur les 2 coulé (pochettes) et éventuellement sur la zone de refroidissement (par en dessous si possible). Ces zones ont été mises en œuvre.</p> <p>Solution mise en œuvre en sept 2024 : équipement d'un aspirateur supplémentaire, avec conception de protéger l'aspiration aux tables</p> <p>Il manque également un capteur d'exposition aux poussières sur les tables</p> <p>Précision de M Poesseel : la configuration de l'atelier concernant les ventilations est identique aux autres lycées Nationaux, aucun n'est équipé de capteurs de traçage.</p> <p>Remarque Mme Pouget : La Région précise que l'entretien, nettoyage de l'atelier est sérieusement réalisé par les professeurs et élèves.</p>
		<p>Les prélèvements amiante ont été réalisés pour fixer un filet de protection. Les prélèvements amiante sont négatifs donc l'installation d'une grille est possible en attendant des financements.</p> <p>Un système de menuiserie doit être posé (en cours de travail par M Delabrière)</p> <p>Le respect de la procédure transmise par Girardeau permet un fonctionnement normal de l'installation</p> <p>Une fois le grillage posé, les fientes et oiseaux morts seront retirés par une entreprise spécialisée.</p> <p>Le système d'aspiration existe mais un problème de roulement a été identifié. Cette question doit être travaillée avec la société qui gère les systèmes d'aspiration. ENGIE n'a pas pris en charge cette installation dans ses contrats.</p> <p>Il faut établir un devis et le transmettre à la Région pour réparer le moteur</p> <p>Les fondeurs ont reçu deux aspirateurs supplémentaires, est-ce suffisant ? A déterminer avec les collègues.</p>

<p>Aération, ventilation</p>	<p>Atelier composites : Manque de ventilation forcée 2 moteurs sont mis en route => le courant disjoncte. Armoire de stockage de produits non raccordées</p>	<p>1</p>	<p>Risque lié à l'inhalation de particules (poussière, silice, ...) et de produits chimiques.</p> <p>Raccorder les armoires ventilées de stockage.</p> <p>Procéder aux nettoyages par aspiration avec du matériel pourvu de filtre à haute efficacité.</p>	<p>Préconisation Commission CHS : - Établir des mesures de référence et contrôler avant de décider la mise en place de solutions (bureau de conseil, etc.) - Prévoir des aménagements par exemple la fonctionnalité des équipements (matériel à l'usage et mesures de ventilation) vérifier ce qui est rigide - Étudier l'équipement de masques adaptés pour les interventions - Étudier l'installation de dosimétrie (exposimètre) et l'ajout de capteurs de rayonnement sur le four le plus dangereux - Attention voir si le port de gants est obligatoire sur les machines tournantes, cela peut être contre-productif à la courté</p>
			<p>Cette difficulté doit être réglée au niveau du concepteur (courbes A et courbes C à régler, les spécialistes comprennent)</p> <p>La ventilation de l'atelier CPC qui existe doit être remise en service. Le moteur VMC hors service doit être remplacé.</p> <p>Atelier CPC : un éclairage devra être posé sur la sole à panneaux (l'option de lampes homologuées amovibles sur les machines est prévue)</p> <p>Atelier CPC : Régler le câble fil électrique à la corde de l'armoire mobile</p> <p>Atelier CPC : Insérer le robinet à l'extrémité de l'armoire électrique à proximité de la porte d'accès coulissante.</p> <p>Atelier CPC : Réviser le plan de circulation à l'installation des machines qui n'a pas été prévu à l'origine. Les interrupteurs doivent être dans un lieu et pas dans un endroit dangereux.</p>	<p>Un bureau de vérification doit intervenir pour un coût prévu de 5000€ d'après les devis établis. Par le DDFPT avec l'APAVE</p> <p>Démarche en cours à vérifier avec le DDFPT.</p> <p>ENGIE (M Hérouart) est intervenu pour réaliser un bilan de toute les VMC au retour des vacances de février)</p> <p>Le devis des VMC a été renvoyé à la Région en début de semaine.</p> <p>Terminé</p> <p>A réaliser en interne</p> <p>Le radiateur de la salle de cours CPC est décollant du mur. Il tient avec une corde. -> A travailler soit avec ENGIE ou à l'interne</p>

Aération, ventilation	Atelier fonderie : Manque de renouvellement d'air dans la salle de cire perdue. Absence d'aspiration des poussières de plâtre. Absence de ventilation du local.	2	Risque lié à l'inhalation de particule (poussière, silice, ...) et de produits chimiques. Etudier la possibilité d'installation un système de ventilation en salle de cire perdue. Etudier la possibilité d'installation un système de ventilation en salle de cire perdue.	Etablir des mesures de références et contrôler avant de décider la mise en place de solution bureau de contrôle. Etablir la liste des produits émissifs en amont.	La ventilation de l'atelier composite n'est plus asservie au SSI donc en cas d'incendie la ventilation fonctionnerait encore. <ul style="list-style-type: none"> ENGIE a contrôlé et confirme, ils ont mandaté la société YTE pour lever cette difficulté Le filtre de ventilation de l'atelier composite n'a pas été changé. ENGIE doit s'en charger dans le contrat. <ul style="list-style-type: none"> Un stock de filtres existe dans la chaufferie donc la vérification sera menée et les filtres changés, si besoin. Traité plus haut
Chute de hauteur	Risque de chute: stockage en hauteur du matériel, utilisation d'une chaise.	2	Mettre à disposition un escabeau au laboratoire	Acheter un escabeau ou un pied d'éléphant.	Le labo a récupéré le pied d'éléphant du CDI.
Chute de plain-pied	Fuites du toit en MSPC (ne figure pas sur le DUER)		Vérifier les réparations réalisées sur l'échappement du toit en MSPC.	Vérifier l'absence de fuites suite aux réparations réalisées en novembre 2014. Vérifications réalisées par M. Delabrière en décembre 2024, toujours des fuites au niveau de la salle informatique M32.	Les vérifications ont été réalisées par M. Delabrière, il n'existe plus de problème identifié.

<p>Chute de plain-pied</p>	<p>Risque de chute accru en fondrie par la présence de sable au sol.</p>	<p>2</p>	<p>5 assurer de haut de marche anti-dérapants dans tous les escaliers. Veiller au nettoyage régulier dans l'atelier fondrie.</p>	<p>Installation d'un tapis à leur supplémentaire</p>	<p>Deux aspirateurs ont été livrés, est-ce suffisant ?</p>
<p>Chute de plain-pied</p>	<p>Absence de garde-corps du quai à l'arrière du lycée.</p>	<p>2</p>	<p>Sécuriser le quai, mettre en place le tri des déchets.</p>	<p>Retour la mousse à la surface du quai de chargement pour éviter le risque de glissade. Retour les cailloux qui servent d'escalier d'accès de fondrie au quai le réchargement. Faire l'éclairage néon au niveau du quai de déchargement.</p>	<p>L'antimousse a été acheté, le démontage est en cours. Les palettes ont été jetés et le néon fixé</p>
<p>Chute de plain-pied</p>	<p>Atelier composite, : présence de tuyaux au sol. Tuyaux de la machine à faire le vide. Câble de la machine de découpe avec aspiration (Prise mal placée, machine non utilisée.)</p>	<p>2</p>	<p>Faire une installation de tre au vide en hauteur</p>	<p>Installer un tre vide en hauteur ou placer les escaliers pour éviter le risque de glissade sur le mur de la machine.</p>	<p>Le système devra être débranché pour permettre la maintenance de la pompe à vide. Un chemin de câble devra être installé en interne. Un prélèvement amianté est nécessaire avant de déplacer la prise du bon côté du mur. Une demande a été formulée auprès de la Région pour renouveler tous les sols de l'atelier.</p>
<p>Fumées, émanation</p>	<p>Atelier soudure Chaudronnerie plastique : exposition possible aux fumées lors des opérations de soudure</p>	<p>2</p>	<p>Installer un bloc d'aspiration des fumées et veiller à son bon fonctionnement.</p>	<p>Retraire le marquage au sol de l'atelier (plastrage, meuseuse)</p>	<p>Le DDFPT s'en charge</p>
<p>Fumées, émanation</p>	<p>Atelier soudure Chaudronnerie plastique : exposition possible aux fumées lors des opérations de soudure</p>	<p>2</p>	<p>Installer un bloc d'aspiration des fumées et veiller à son bon fonctionnement.</p>	<p>Retraire le marquage au sol de l'atelier (plastrage, meuseuse)</p>	<p>Le travail avec ENGIE est prévu</p>

Hygiène	Cuisine : contact avec les denrées alimentaires, préparation des repas. Nécessité de maintenir un bon niveau d'hygiène au sein des cuisines. Réparer les fuites d'eau en réserve de matériel en cuisine. Odeurs de contamination au niveau des douches du personnel	3	Veiller au respect de la machine ne ayant. Maintenir les règles d'hygiène. Assainir ou réhabiliter les locaux du personnel (toilettes, douche, local pous). Réparer les fuites et nettoyer puis assainir la réserve cuisine de matériels.	Le local pous est presqu'absent de disposition au niveau des portes métalliques. Dysfonctionnement du chauffage (1 degré en litte dans les couloirs). Bureau du vitre décoloré, cassé. L'entretien à l'intérieur de l'agence n'est pas adapté au niveau de restauration. L'espace de livraison est inadéquat à cause de la petite hauteur et de la marche.	Monsieur Delabrière se charge de vérifier ce point. Mettre à disposition un goulotte pour passer la barre de seuil de la porte.
Locaux de travail	Humidité et odeurs d'égout en salle des professeurs.	3	Identifier la source d'humidité et assainir les lieux en assurant la ventilation permettant le renouvellement d'air.	Les douches des agents, la température de l'eau et le bac sont à revoir. En cours de travail avec la Région. Traitement de la situation en cours avec ENGIE.	
Locaux de travail	Vitre détériorée en salle 5	2	Remplacer la vitre détériorée.	Poser un joint en silicone pour limiter les odeurs émanant de la fosse accessible sous les escaliers.	
Locaux de travail	Vitre détériorée en salle 7	3		Terminé	
Locaux de travail	Vitre détériorée en salle 6, 7 et 8	2		Dents en cours. La salle 7 sera refaite par la Région. Les fenêtres fonctionnent mais les enseignants ne disposent pas de la clé.	
Locaux de travail	Effet loupe important des bales vitrées en MSPC	3	Poser un filtre occultant pour les jours très ensoleillés en MSPC.	En cours, prélèvement de 3000€ prévu lors du compte bancaire.	
Locaux de travail	Absence de fermeture des fenêtres ou garde-corps à l'Internat	3	Installer des garde-corps aux fenêtres de l'Internat.	Dents en cours réalisés par M Delabrière. Le changement des poignées représente un coût de 14 000 € chez Thoumyre... d'autres devis seront demandés.	

Local de travail	Système d'alerte incendie défectueux (déclenchement intempêtif)	2	
Organisation de la sécurité	Laboratoire de chimie ; trousse de secours incomplète		Complètera la trousse
Organisation de la sécurité	Magasin : Poursuivre de travail des armoire de stockage des produits chimiques		
Organisation de la sécurité	Absence de plan d'évacuation au CDI		Ajouter les plans réglementaires
Produits chimiques	Atelier menuiserie : utilisation de produits (colle à bois, vernis, peintures diluants)		Se procurer les FDS (Fiches de Données Sécurité associées auprès des fournisseurs et les afficher Stocker les produits dans une armoire ventilée.

<p>Ajuster le système d'alarme incendie, contrat EFFAGE</p> <p>Il n'y a aucune trousse dans le labo chimie en cours en jeu avec l'intrinsèque</p> <p>Absence de rideaux pour les produits chimiques</p> <p>Stocker les fiches de données de sécurité à proximité des armoires de stockage et ajouter le tableau préconisations</p> <p>Le plan est présent mais peu accessible, il doit être facilement identifiable, le déplacer, si besoin</p> <p>Installer un escabeau avec plate-forme de travail</p> <p>Visite en présence de Mme BOUTE, professeure.</p> <p>Préconisation CHS : Se procurer les FDS</p> <p>Fiches de Données Sécurité associées auprès des fournisseurs, les mettre à disposition dans un classeur facilement accessible, (et Magasin) FDS à récupérer par contact mail en cas d'urgence</p> <p>En fonction des FDS : Stocker les produits dans une armoire ventilée, ou une armoire</p> <p>Constat supplémentaire</p> <p>Perforer pour équilibrer avec l'armoire afin d'être ventilée</p> <p>Verrouiller la porte au labo</p> <p>Préconisation CHS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Équiper le laboratoire d'armoires ventilées Mettre en place un contact de réarmement sur l'armoire Et de vérification annuelle des armoires Et de l'équipement d'un laboratoire chimique 	<p>Fait</p> <p>Les rideaux seront inclus dans le devis de toutes les tables de sciences</p> <p>En cours, les fiches ont été récupérées mais pas encore posées</p> <p>Le plan est présent mais doit être revu car non cohérent</p> <p>Un devis est en cours (environ 600€)</p> <p>Les fiches ont été récupérées et seront posées avant la fin de l'année scolaire</p> <p>Selon la Région, les quantités concernées ne nécessitent pas d'armoire ventilées.</p> <p>A réaliser en interne</p> <p>Les plans d'implantation devront être réalisés par les enseignants avec d'établir les tracés à réaliser en interne</p>
--	--

Produits chimiques	Atelier composite : utilisation de produits (résine, durcisseurs, acétone...)	Remplacer la filtre de l'armoire de stockage, changer l'armoire inadaptee, raccorder l'armoire à un système de ventilation. Installer un fagon rnce-cel. Se procurer les FDS (Fiches de Données Sécurité associées auprès des fournisseurs et les afficher Stocker les produits dans une armoire ventilée. Installer un système rince œil au laboratoire Remplacer le filtre de l'armoire de stockage		En cours de traitement, la progression commune attendue a été transmise à l'inspecteur et la Région.
Produits chimiques	Aide laboratoire : utilisation den nombreux produits chimiques, stockage de produits	Veiller à formuler clairement les objectifs, instaurer une bonne communication Clarifier le rôle et les missions du BDE Faciliter la communication du pôle DDF – BDE Former à la gestion de crise entre élèves. Continuer le soutien collectif et hiérarchique aux personnels en difficulté Veiller à une écoute personnalisée des personnels en souffrance.	Afficher les plans d'évacuation dans les couleurs Élaborer des plans de prévention Afficher les consignes de sécurité dans les escaliers	Filtre de l'armoire à remplacer, Madame Binte devra réaliser un devis pour le filtre
Psychosociaux	Responsabilité du fonctionnement de l'entité avec des contraintes	Veiller à formuler clairement les objectifs, instaurer une bonne communication Clarifier le rôle et les missions du BDE Faciliter la communication du pôle DDF – BDE Former à la gestion de crise entre élèves. Continuer le soutien collectif et hiérarchique aux personnels en difficulté Veiller à une écoute personnalisée des personnels en souffrance.	Afficher les plans d'évacuation dans les couleurs Élaborer des plans de prévention Afficher les consignes de sécurité dans les escaliers	Les membres de la commission pourront choisir les affiches

Parking de
spersonnels

Risque de chute sur la partie
enherbée

Trottoir face au lycée

Risque de chute et de
Débrisure

Demander la pause de « pas japonais » à la mairie

Boucher le trou sur le trottoir et couper les tiges
métalliques qui dépassent du sol. Le parvis appartient
à la Région (suite à la vérification menée auprès du
service du cadastre).